



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 07/02/2019
En exercice : 31	
Présents : 23	Affichage de la convocation : 18/02/2019
Pouvoirs : 7	
Votants : 30	Affichage du compte rendu : 19/02/2019
Présents : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, M LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, MM. DUPLAT Gérard, COQUARD Henri, Mme LANSON-PEYRE DE FABREGUES Anne, MM. GERARD Daniel, WILLEMIN Edouard, RAMBAUD Gerbert, BOUKACEM Safi, DEROZARD Olivier, Mmes HIMEUR Fatima, ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mme CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mme DE JERPHANION Marianne, M. ANDREYS Paul, Mmes CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine.	
Absents ayant remis pouvoir:	
Mme BERNY Carine donne pouvoir à Mme CHAMARIE Joëlle, Mme DURAND Aline donne pouvoir à Mme LANSON-PEYRE DE FABREGUES Anne, Mme RAZY Sylvie donne pouvoir à M LARGE Philippe, Mme CHARVOLIN Danielle donne pouvoir à M COQUARD Henri, Mme NEMOZ Béatrice donne pouvoir à M MAZURAT Raymond, Mme TURPANI Solange donne pouvoir à M DUPLAT Gérard, M MOREAU Jean-Jacques donne pouvoir à Mme FROMM Ghislaine.	
Absents ou excusés :	
Mme BERTHILLON Chantal.	

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Ouverture de la séance à 20h34

Il est proposé la modification du procès-verbal de la précédente séance :

Monsieur Oliver BEAU propose la suppression page 4 de la mention relative au vote du conseil municipal reproduite deux fois par erreur.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2019 à l'unanimité des membres présents à cette séance.

Délibération n° 2019 02 18 n° 01 : Débat d'orientations budgétaires – Exercice budgétaire 2019.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le Conseil municipal procède au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019 au vu du rapport d'orientations budgétaires et des documents présentés en séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 6 février 2019,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

Rapport d'orientations budgétaires

Préambule réglementaire

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

L'article D.2312-3 du Code général des collectivités territoriales détaille le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et la CCVL.
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

L'article 10 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 ajoute qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Contexte national

Le projet de loi de finances pour 2019 s'inscrit dans la continuité des engagements pris dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022. Globalement, il ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités territoriales.

La réforme de la fiscalité locale fera l'objet d'un projet de loi dédié annoncé sur le premier trimestre 2019.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30

Finances des communes 2018 (estimations)*		
Recettes de fonct.	82.1 Mds€	+1.5 %
Dépenses de fonct.	70.0 Mds€	+0.7 %
Epargne brute	12.0 Mds€	+6.4 %
Investissement	22.6 Mds€	+7.2 %
Dettes	65.4 Mds€	+0.3 %

En 2018, les communes bénéficieraient d'un net rebond de leur épargne brute (+ 6,4 %) grâce à une évolution contenue de leurs dépenses de fonctionnement (+ 0,7 %) et à des recettes de fonctionnement qui augmenteraient de 1,5 %, portées par des recettes fiscales relativement dynamiques.

Les dépenses d'investissement enregistreraient une deuxième année de forte hausse (+ 7,2 %, après + 8,6 %) et seraient largement autofinancées. L'encours de dette progresserait de manière très limitée (+ 0,3 %).

La taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti et non bâti (63 % des recettes fiscales) progresseraient davantage du fait de la revalorisation forfaitaire des bases, fixée à + 1,2 % (après + 0,4 % en 2017), que de l'utilisation du levier fiscal resté très limitée cette année.

Les autres taxes progresseraient surtout à la faveur de droits de mutations à titre onéreux (DMTO) encore en augmentation.

Les frais de personnel n'évoluent que de 0,3 % pour atteindre 37,8 milliards d'euros soit 54% de l'ensemble du poste de fonctionnement

Source : La Banque Postale

A) La stabilité des dotations aux collectivités

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont stables pour 2019 et même en très légère hausse par rapport à la loi de finances pour 2018 (+70 millions d'euros) et s'élèveront à 48,2 milliards d'euros.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des Communes et des Départements restera stable en 2019 à hauteur de 26,9 milliards d'euros. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesse, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles.

Ce renforcement du financement des mécanismes de péréquation entre collectivités pourrait entraîner un écrêtement de la dotation globale de fonctionnement de la commune de VAUGNERAY (-7 077 € en 2018) dans la limite de 1% des recettes réelles de fonctionnement N-2.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

Le **FPIC** devrait rester stable pour 2019.

Les dotations de soutien à l'investissement seront également stables en 2019 et se monteront à 2,1 milliards d'euros dont 1,8 milliards pour les communes. Plus particulièrement, l'enveloppe de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) s'élèvera à 570 millions d'euros.

B/ Les dispositions fiscales

Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées au projet de loi dédié aujourd'hui annoncé au premier trimestre 2019 et qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale.

La loi de finances pour 2019 prévoit la deuxième tranche de suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages sous forme de dégrèvement. Ce dégrèvement est annoncé comme transparent pour les collectivités territoriales, l'Etat se substituant purement et simplement au contribuable. Les collectivités pourraient continuer à bénéficier ainsi de la dynamique des bases fiscales jusqu'en 2022 mais en perdant la dynamique des taux.

La revalorisation légale des bases fiscales sera adossée à l'inflation constatée en 2018.

C/ Impact législatif sur les charges de personnel

La loi de finances pour 2019 prévoit l'application de la 2ème phase des mesures du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), après une pause d'une année en 2018, impactant à la hausse la masse salariale des collectivités territoriales.

A compter du 1er janvier 2019, le prélèvement à la source est mis en place. La gestion administrative impacte indirectement le service commun de la CCVL, désormais chargé de la mise à jour des variables paies des agents.

Vaugneray

Pour mémoire, les valeurs de la Commune Nouvelle de Vaugneray sont les suivantes :

- Fédérer les communes actuelles dans un territoire viable, cohérent et consensuel avec un champ d'action plus vaste donc plus efficace que celui des communes prises individuellement, tout en préservant l'identité et les spécificités de nos villages.
- Assurer le maintien et le développement dans chaque commune des services publics de proximité notamment les écoles, afin de garantir aux habitants un cadre de vie accueillant, sécurisant et qui leur permette aussi de s'épanouir dans une vie locale riche au niveau associatif, culturel, sportif.
- Renforcer la représentation du territoire et de ses habitants auprès de l'Etat, des collectivités locales et des structures intercommunales.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

Afin d'offrir à chaque habitant une parfaite équité d'accès aux services publics et une égalité de traitement, outre les actions courantes conduites par la commune, il est précisé que les orientations du budget 2019 porteront sur les objectifs suivants :

Soutien à l'éducation et à la jeunesse

- Construire un nouveau bâtiment scolaire comprenant 4 nouvelles classes permettant d'accueillir les élèves de l'école de Centre ;
- Poursuivre la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments scolaires notamment à l'école de Saint-Laurent de Vaux ;
- Maintenir les temps d'activités éducatives dans le respect des objectifs fixés par le comité consultatif dédié, en partenariat avec les services communaux, les associations sportives et la maison des jeunes et de la culture ;
- Moderniser l'inscription et les moyens de paiement de la garderie et de la restauration scolaire par l'acquisition d'un logiciel portail famille ;
- Construire un city stade, projet issu du comité consultatif jeunesse ;
- Acquérir des aires de jeux dans la parc Vialatoux favorisant les liens intergénérationnels ;
- Reconduire le contrat enfance jeunesse avec la CAF autour de deux projets : le partenariat avec la MJC et la structure d'accueil petite enfance « La Pirouette »
- Pérenniser la journée « jeune citoyen » autour du programme des CM2 ;
- Soutenir l'organisation d'un échange de jeunes autour de la culture et de la citoyenneté avec la Roumanie ;
- Participer activement à la création d'une Structure Information Jeunesse intercommunale (ancienne notion de PIJ) ;

Soutien aux actions culturelles permettant la rencontre et la mobilisation des habitants

- Finaliser le projet de création d'un espace dédié aux expositions et un jardin remarquable sur le site du Clos des Visitandines ;
- Coopérer avec la ville de Dăbuleni en Roumanie ;

Maintenir la qualité d'accueil des équipements de la commune

- Poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda D'accessibilité Programmée ;
- Réhabiliter les installations du stade et du boulodrome ;
- Préparer le renouvellement des équipements de la commune suite à la suppression des lignes analogiques.

Promouvoir une offre de logements et des aménagements fonciers correspondant aux besoins du Programme Local de l'Habitat

- Réaliser une opération de logements sociaux dans le cadre d'acquisitions foncières récentes – programmes la Maletière et le Rozard ;



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

- Accompagner les opérateurs immobiliers pour favoriser la création de logements sociaux de qualité adaptés aux besoins de la population dans le cadre des dispositions du Plan Local d'Urbanisme ;
- Favoriser la création de logements en accession à la propriété notamment par prêt social location-accession dans le cadre des dispositions du Programme Local de l'Habitat intercommunal

Participer à la protection de l'environnement et à la transition énergétique

- Animer le comité développement durable en partenariat avec tous les habitants et mettre en œuvre leurs propositions ;
- Poursuivre la réflexion sur l'éclairage public et sa mise en œuvre ;
- Mettre en œuvre le plan de réhabilitation du parc d'éclairage public ;
- Poursuivre la sensibilisation des écoliers par des ateliers d'éducation à l'environnement et la participation à un potager dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ;
- Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire et mettre en place le recyclage ;
- Créer des espaces dédiés au stationnement des vélos ;
- Prendre en compte le schéma d'aménagement de déplacements modes actifs ;
- Continuer la mise à disposition des toits pour installer des panneaux photovoltaïques ;
- Accompagner l'association Val-Trions en réalisant les travaux permettant l'ouverture d'une boutique dédiée à la ressourcerie ;
- Poursuivre l'isolation renforcée de bâtiments

Accompagner l'ensemble des politiques sociales et d'insertion afin de briser l'isolement des personnes en difficulté et plus spécialement, en soutenant l'action du Centre Communal d'Action Sociale

- Identifier des axes d'amélioration pour la veille sociale ;
- Approfondir les champs de possibilités d'aides aux familles, notamment l'accompagnement de tous les publics dans la maîtrise de l'outil informatique ;
- Amplifier le soutien aux personnes âgées pour les aider dans leur maintien à domicile et leur autonomie ;
- Poursuivre l'aide aux jeunes en insertion professionnelle dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes ;
- Satisfaire les nombreuses demandes de logement et gérer l'accueil d'urgence ;
- Réalisation d'une analyse des besoins sociaux des familles.

Favoriser le développement des commerces, le soutien aux associations communales et le maintien des services publics sur la commune

- Soutenir par le biais des subventions l'action et les projets des associations intervenant sur la commune ;



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30

- Favoriser le maintien des services publics sur la commune.

Ces orientations seront développées en maintenant les taux des impôts locaux.

Budget principal

Une maîtrise du budget de fonctionnement permettant de stabiliser la capacité d'autofinancement

La mise en œuvre des projets de la commune répond à plusieurs objectifs de bonne gestion :

- Maîtriser ses dépenses de fonctionnement pour permettre de dégager une capacité d'autofinancement
- Maintenir une bonne capacité de désendettement.

L'épargne brute, appelée aussi capacité d'autofinancement (CAF brute), résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement¹. La CAF brute doit en premier lieu couvrir le remboursement du capital de la dette, le solde (CAF nette) contribue au financement des dépenses d'équipement de la commune.

Evolution de l'épargne brute de la commune de VAUGNERAY

	2016		2017		2018	
	BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé
Produits de gestion	3 701 826	3 916 858	3 894 193	3 917 124	4 011 510	4 017 807
Charges de gestion	3 263 452	3 127 905	3 362 948	3 268 527	3 521 052	3 256 610
Epargne Brute (CAF)	438 374	788 953	531 245	648 597	490 458	761 197
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>12%</i>	<i>20%</i>	<i>14%</i>	<i>17%</i>	<i>12%</i>	<i>19%</i>
Encours de dette	3 248 559	2 825 407	2 825 407	2 548 863	2 548 863	2 949 593
<i>Capacité de désendettement</i>	<i>7,4</i>	<i>3,6</i>	<i>5,3</i>	<i>3,9</i>	<i>5,2</i>	<i>3,9</i>

La CAF brute est considérée comme le principal indicateur de la santé financière d'une collectivité. Deux ratios s'appuyant sur cette notion sont particulièrement pris en compte dans l'analyse financière des collectivités :

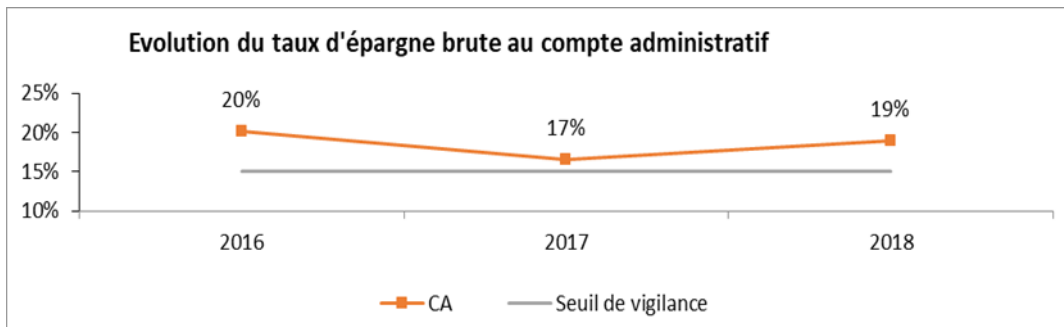
- Le **taux d'épargne brute**, obtenu en rapportant l'épargne brute aux recettes de fonctionnement, indique la part des recettes de fonctionnement dégagée pour le financement de l'investissement. *Un taux d'épargne brute situé entre 15% et 20% est considéré comme bon.*

¹ Dépenses et recettes réelles hors cessions d'immobilisations.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

	2016		2017		2018		Evolut° annuelle moyenn e (au CA)	Evolut° 2017/2018 au CA
	BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé		
Produits du domaine et des services	40 000	99 419	175 300	189 524	227 800	220 853	49%	17%
Fiscalité	2 159 814	2 142 501	2 177 512	2 185 767	2 225 206	2 298 229	4%	5%
Dotations et participations	973 012	984 185	988 679	1 003 986	1 056 444	1 039 237	3%	4%
Loyers – redevances	504 000	559 673	529 863	518 747	502 060	444 379	-11%	-14%
Atténuation de charges	25 000	38 396	22 839	10 471	0	14 432	-39%	38%
Produits de gestion	3 701 826	3 824 173	3 894 193	3 908 495	4 011 510	4 017 129	2%	2,8%
Produits financiers	0	0	0	0	0	0		
Produits exceptionnels	0	92 684	0	8 629	0	678	-91%	-92%
Recettes réelles de fonctionnement	3 701 826	3 916 858	3 894 193	3 917 124	4 011 510	4 017 807	1%	2,6%



La **capacité de désendettement** rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle permet de répondre à la question : « combien d'années seraient nécessaires pour rembourser la dette de la commune si l'on y consacrait la totalité de l'épargne brute ? ».

Le seuil de vigilance se situe au-delà de 10 années.

Sur les 3 dernières années la commune de Vaugneray affiche une situation financière saine au regard de ces deux ratios, avec pour illustration un taux d'épargne et une capacité de désendettement respectivement de 19% et 3,9 années au compte administratif 2018.

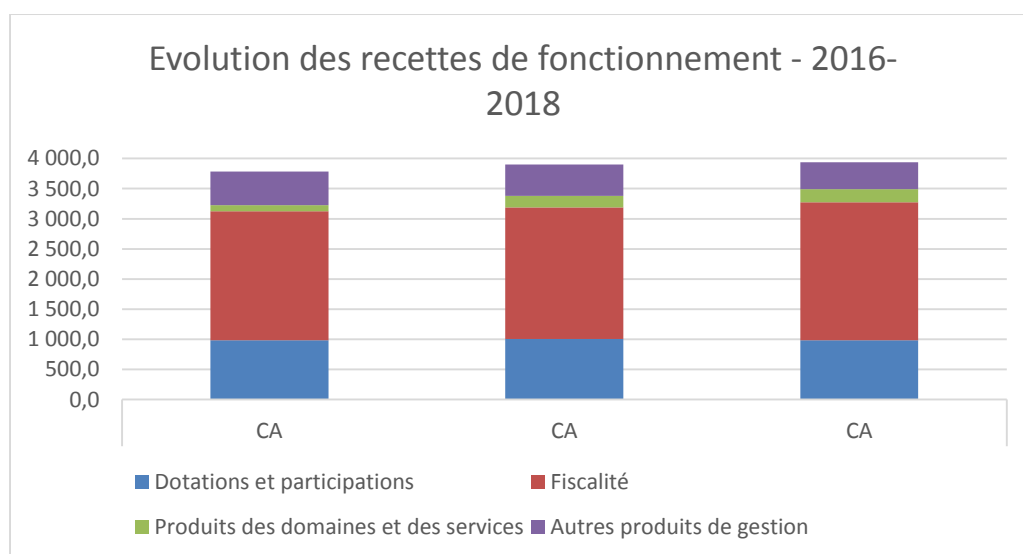


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30

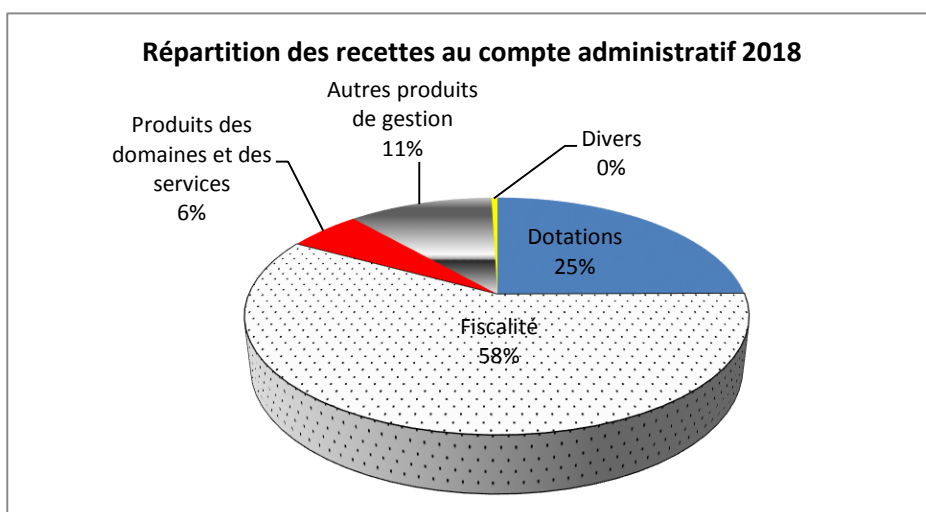
Budget principal – Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement

Structure et Evolution des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la commune se montaient à 4 017 807 € au compte administratif 2018.



Ces recettes étaient issues à 58% de la fiscalité, 25% des dotations et 11% des autres produits de gestion.



Les produits de gestion (recettes de fonctionnement hors produits exceptionnels) se sont révélés dynamiques lors des 2 dernières années avec une progression de 2,8% 2018 (après + 2,5% en 2017).



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

La fiscalité, les dotations et participations et les produits du domaine ont contribué à cette augmentation.

La fiscalité

Les produits de la fiscalité se sont élevés à 2 262 477 € en 2018, en progression de 5,1% par rapport à l'exercice 2017.

	2016	2017	2018	
	CA	CA	BP	CA
Fiscalité directe	1 663 861	1 718 374	1 765 535	1 802 288
Fiscalité indirecte	469 918	431 591	387 154	460 177
				Tx de réal.
				102,1%
				118,9%

	2016	2017	2018	
	CA	CA	BP	CA
DGF	668 429	680 626	682 000	681 968
Dotation de solidarité rurale	79 095	90 555	90 000	96 285
Autres dotations et participations	236 661	232 805	284 444	260 984
Dotations et participations	984 185	1 003 986	1 056 444	1 039 237
Fiscalité reversée	8 722	35 802	35 802	35 764
Produits fiscaux	2 142 501	2 185 767	2 152 690	2 262 477
				Tx de réal.
				100,0%
				107,0%
				91,8%
				98,4%
				99,9%
				105,1%

Les dotations et participations

Les dotations et participations étaient en progression de 3,5%. La progression était liée au dynamisme des participations reçues.

Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes sont issues principalement des redevances des services publics et des loyers des propriétés de la commune.

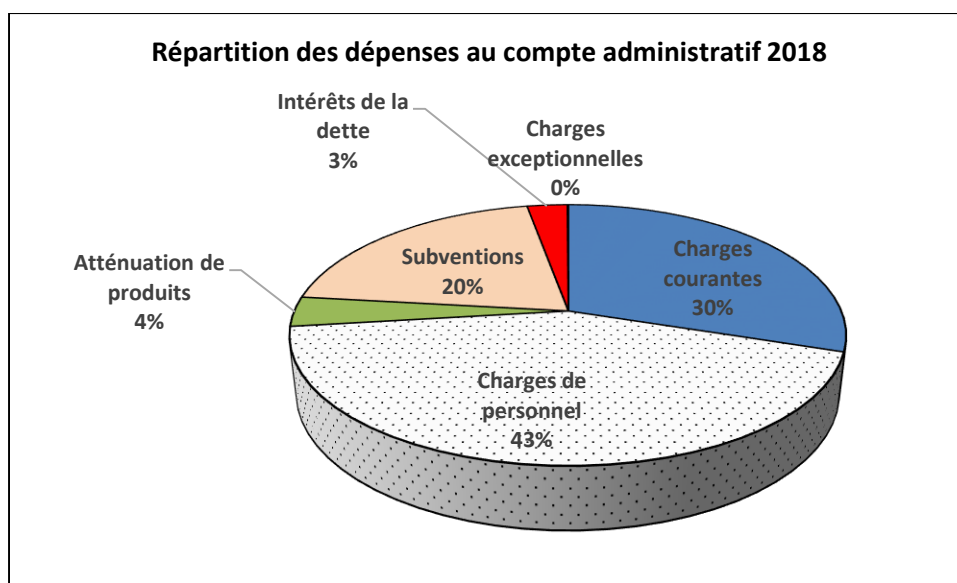
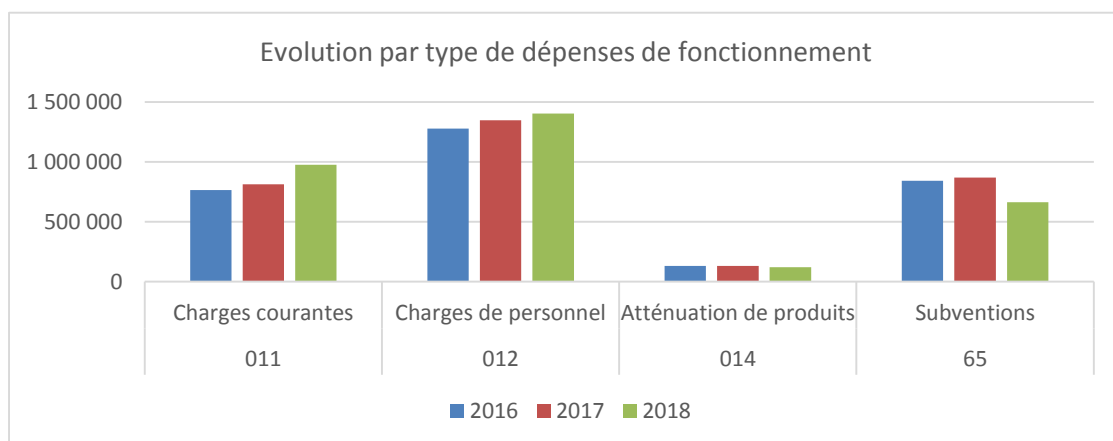
Structure et Evolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement évoluent de manière progressive conformément aux engagements pris par la commune. Elle maintient une progression maîtrisée entre 2.8% et 2.9% d'augmentation par an entre 2019 et 2021.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

Libellé	2016		2017		2018	
	BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé
011 Charges courantes	787 780	766 233	848 395	813 685	1 068 443	975 505
012 Charges de personnel	1 275 735	1 276 909	1 340 000	1 347 851	1 458 531	1 404 955
014 Atténuation de produits	126 000	130 391	125 000	131 699	123 078	120 553
65 Subventions	884 216	842 948	899 053	868 820	738 000	662 413
Charges de gestion	3 073 731	3 016 481	3 212 448	3 162 054	3 388 052	3 163 426
66 Intérêts de la dette	158 000	111 124	145 500	99 024	123 000	90 606
67 Charges exceptionnelles	31 721	300	5 000	7 449	10 000	2 579
Dépenses réelles de fonctionnement	3 263 452	3 127 905	3 362 948	3 268 527	3 521 052	3 256 610





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

Libellé	2016		2017		2018	
	BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé
012 Charges de personnel	1 275 735	1 276 909	1 340 000	1 347 851	1 458 531	1 404 955
Dépenses réelles de fonctionnement	3 263 452	3 127 905	3 362 948	3 268 527	3 521 052	3 256 610
Ratio dépenses de personnel/ DRF	39%	41%	40%	41%	41%	43%

La variation importante des effectifs au sein des écoles publiques de VAUGNERAY a entraîné une augmentation des dépenses de personnel sur tous les temps scolaires. Si cette augmentation n'est pas visible sur l'exercice 2018, elle sera plus importante sur une année complète.

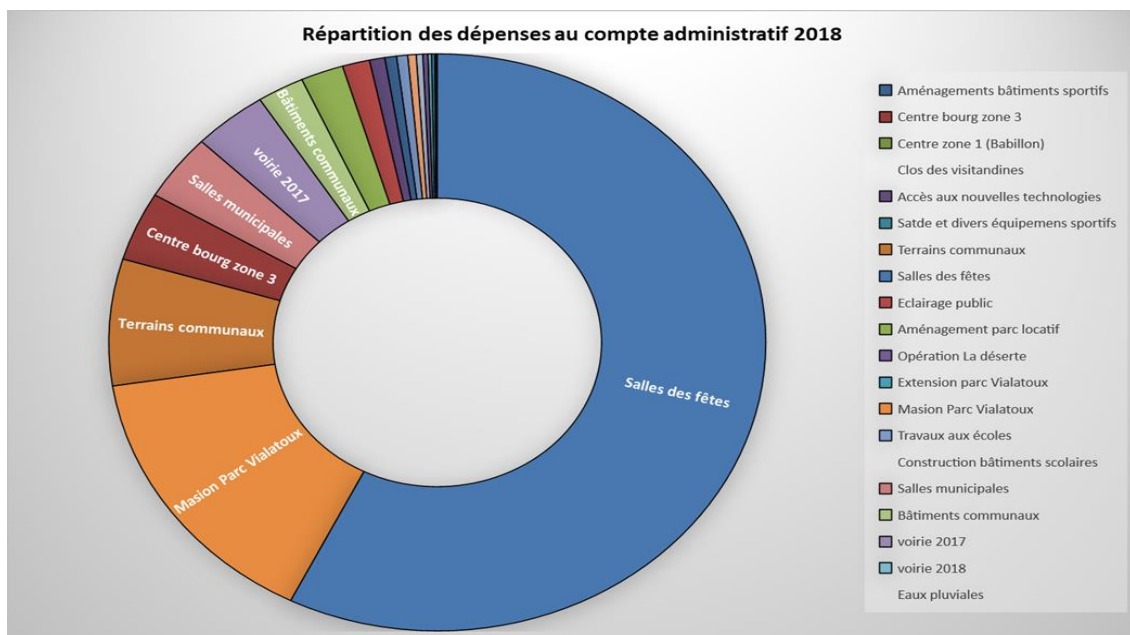
Budget principal – évolution des recettes et dépenses d'investissement

Structure et évolution des dépenses d'investissement

		BP	Réalisé	Taux de réalisation	2019
33	Aménagements bâtiments sportifs	68 673,40	14 004,83	0,20	112 000,00
38	Centre Bourg Zone 3 (axe du centre)	100 000,00	93 831,77	0,94	0,00
39	Centre Bourg Zone 1 (boulevard, Babillon)	10 000,00	935,33	0,09	0,00
44	Salles Clos des Visitandines-etudes	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
48	Accès aux nouvelles techn. De l'info.	20 000,00	18 254,72	0,91	20 806,06
50	Stade et div. Équipmts sportifs	46 155,00	2 127,22	0,05	218 400,00
54	Terrains Communaux	224 484,90	171 622,84	0,76	170 000,00
56	Salle des fêtes	1 634 664,80	1 390 025,25	0,85	244 639,55
60	Eclairage public	87 370,30	32 590,70	0,37	85 000,00
69	Aménagements parc locatif communal	70 419,70	51 048,86	0,72	100 000,00
73	"La Déserte"	6 000,00	5 973,90	1,00	15 000,00
77	Extension Parc Vialatoux	18 694,00	3 684,00	0,20	18 000,00
78	Maison Parc VIALATOUX	378 320,10	368 861,20	0,97	0,00
101	Travaux dans les écoles	39 192,80	13 213,99	0,34	50 000,00
102	Construction bâtiments scolaires	70 000,00	0,00	0,00	720 000,00
0 143	Travaux dans salles municipales	103 542,80	90 137,24	0,87	60 000,00
144	Travaux bâtiments communaux	141 798,60	56 076,85	0,40	80 000,00
719	Eaux pluviales	5 000,00	0,00	0,00	20 000,00
711	Voirie générale 2017	91 344,00	88 790,16	0,97	0,00
712	Voirie generale 2018	20 900,00	4 409,12	0,21	0,00
713	voirie générale 2019				50 000,00
20	immobilisations incorporelles (PLU)	10 000,00	9 958,82	1,00	10 000,00
21	immobilisations corporelles	100 515,79	7 818,59	0,08	100 000,00
TOTAL		3 397 076,19	2 423 365,39	0,71	2 223 845,61

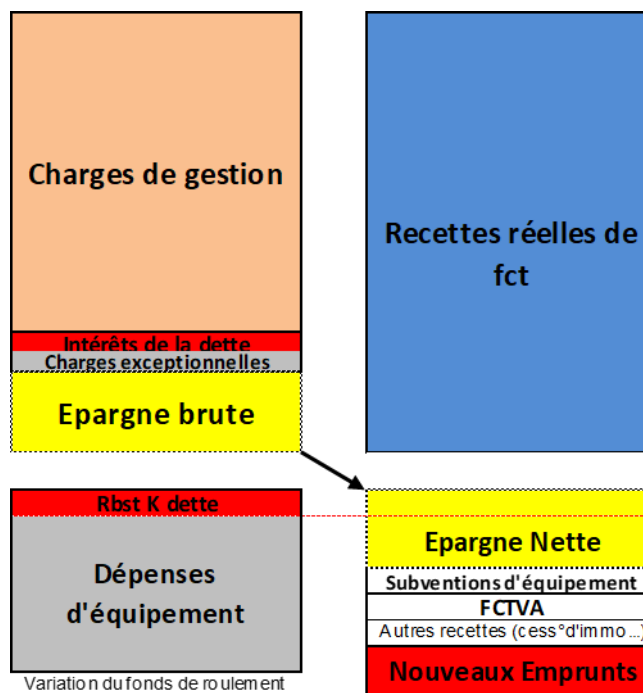


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**



Structure et évolution des recettes

Pour rappel, l'épargne brute dégagée de la section de fonctionnement est affectée prioritairement au remboursement du capital de la dette. Le solde, appelée Epargne Nette permet de financer les investissements de la commune.

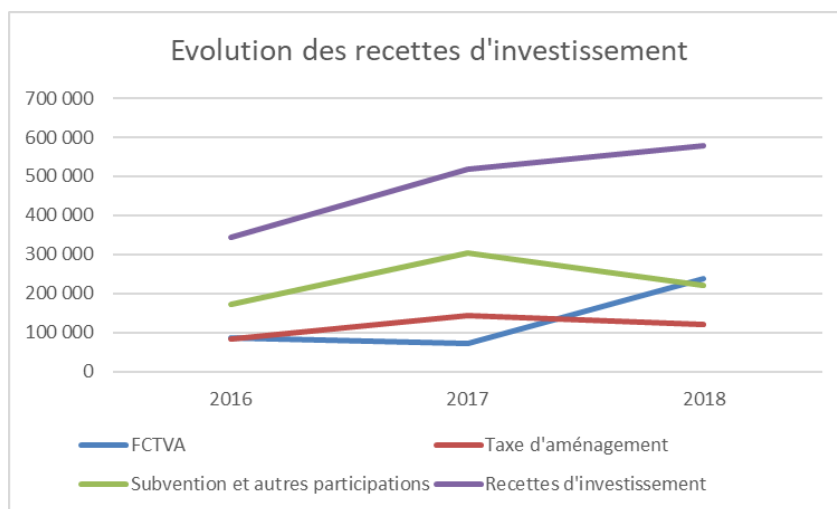




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

	2016	2017	2018		Taux de réalisation
	Réalisé	Réalisé	Budget Primitif	Réalisé	
Epargne Brute	788 953	648 597	490 458	761 197	155,2%
Remboursement capital de la dette	274 399	276 179	290 000	299 270	103,2%
Epargne nette	514 554	372 418	200 458	461 928	230,4%

	2016	2017	2018		Taux de réalisation
	Réalisé	Réalisé	Budget Primitif	Réalisé	
Epargne nette	514 554	372 418	200 458	461 928	230,4%
+ Subventions et autres participations	107 916	303 131	80 000	219 892	274,9%
+ FCTVA	86 185	72 538	395 943	239 414	60,5%
+ Taxe d'aménagement	84 793	143 213	120 000	120 084	100,1%
+ Produits des cessions	210 971	0		1 600	
= Financement propre	1 004 418	891 301	796 401	1 042 918	131,0%
<i>Part du financement propre</i>	120%	102%		46%	
Nouveaux emprunts	0	0	1 494 719	700 000	46,8%





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

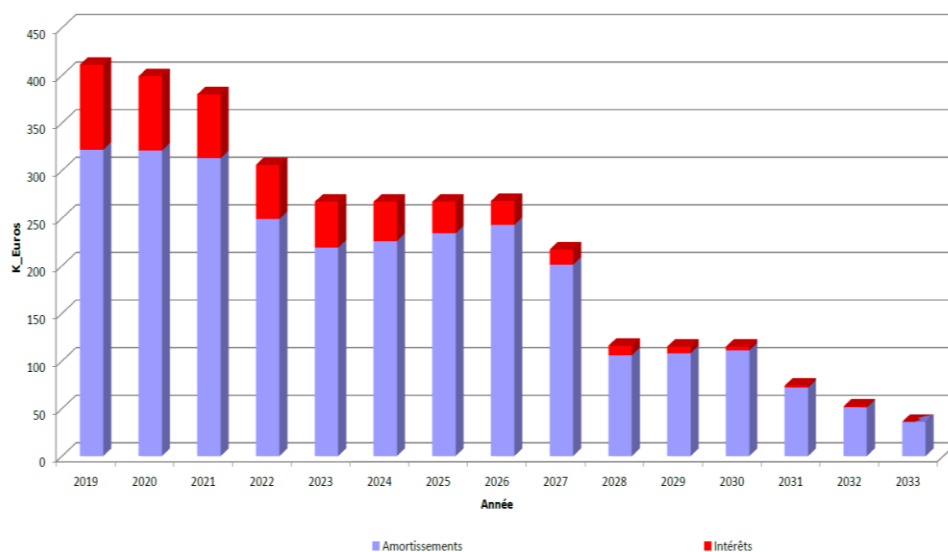
Budget principal – évolution de la dette

VAUGNERAY

Analyse au 01/01/2019

REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS-

Toutes Banques Tous budgets



Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Amortissements	322	321	313	249	219	226	234	243	201	106	108	111	72	51	36
Intérêts	89	78	67	57	48	41	33	25	16	10	7	4	2	1	

Annuités	411	399	380	306	267	267	267	268	217	116	115	115	74	52	36
-----------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----	----	----



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

VAUGNERAY

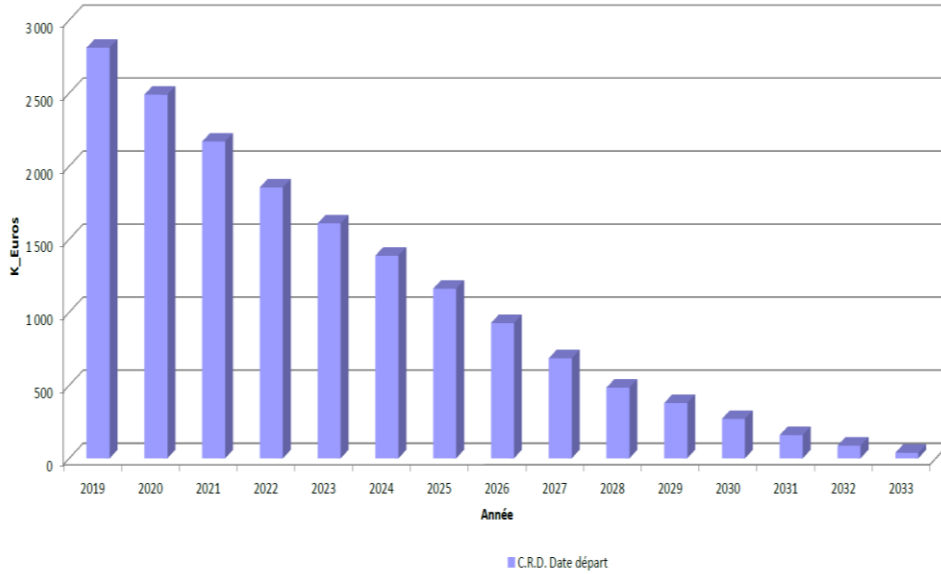
Analyse au 01/01/2019



EXTINCTION DE LA DETTE

Toutes Banques Tous budgets

C.R.D. Date départ



Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
C.R.D. Date départ	2 811	2 489	2 168	1 855	1 608	1 388	1 161	926	684	484	378	270	159	87	37

VAUGNERAY

Analyse au 01/01/2019



RÉPARTITION DE L'ENDETTEMENT A TAUX VARIABLE ET RÉVISABLE

Toutes Banques Tous budgets

EURIBOR	44 K_Euros
---------	------------

% du C.R.D. en fonction de la nature des taux VARIABLES





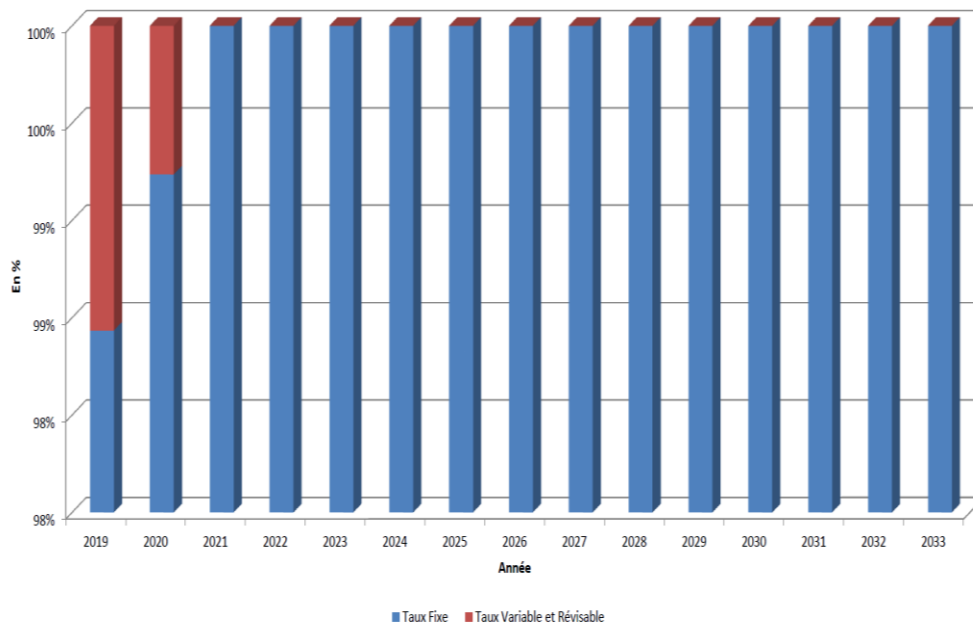
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

VAUGNERAY



Analyse au 01/01/2019 **ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION TAUX FIXE / TAUX OPTIONNEL**

Toutes Banques Tous budgets



Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Taux Fixe	2 767	2 470	2 168	1 855	1 608	1 388	1 161	926	684	484	378	270	159	87	37
Taux Variable et Révisable	44	19													

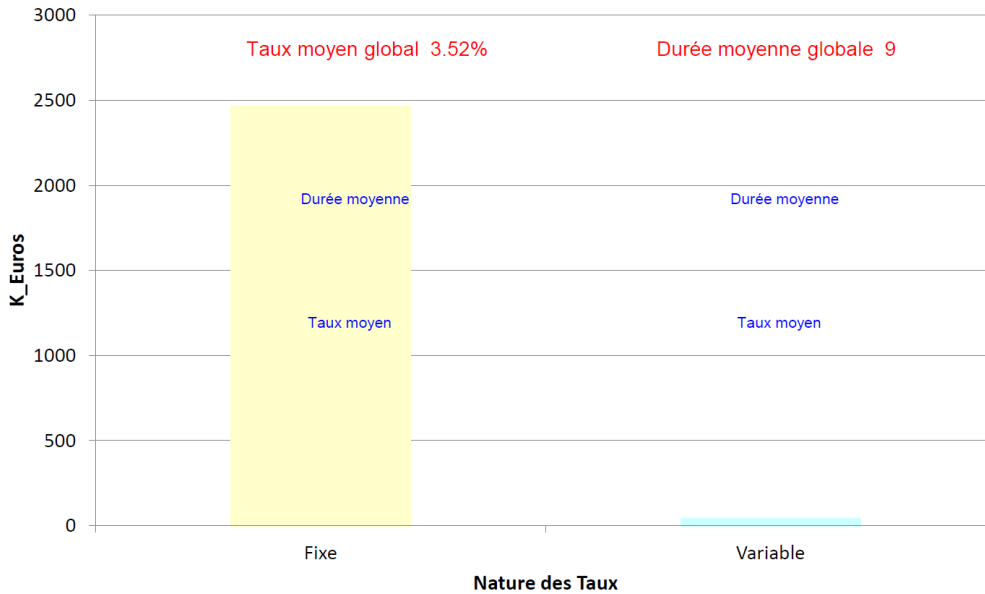


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

VAUGNERAY



Analyse au 01/01/2019 **TAUX MOYEN ET DURÉE MOYENNE SELON LE TYPE D'ENCOURS**
Toutes Banques Tous budgets



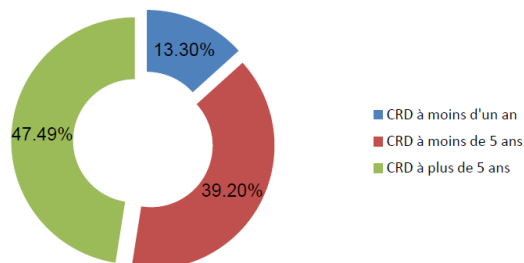
VAUGNERAY



Analyse au 01/01/2019 **STRUCTURE DU CAPITAL REMBOURSABLE**
Toutes Banques Tous budgets

CRD à moins d'un an	374 K_Euros
CRD à moins de 5 ans	1 102 K_Euros
CRD à plus de 5 ans	1 335 K_Euros

% du capital remboursable par période





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30

VAUGNERAY

Analyse au 01/01/2019

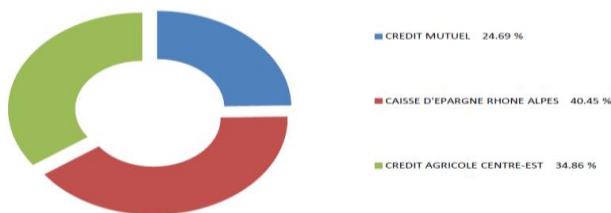
RÉPARTITION DE L'ENCOURS PAR BANQUE

Toutes Banques Tous budgets



CREDIT MUTUEL	24.69 %	694 K_Euros
CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	40.45 %	1 137 K_Euros
CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST	34.86 %	980 K_Euros

% de l'encours dans chacune des banques

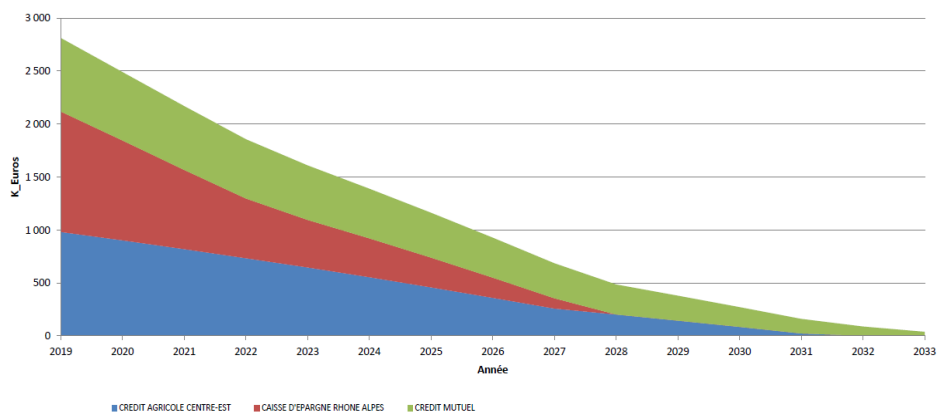


VAUGNERAY

Analyse au 01/01/2019

EXTINCTION DE LA DETTE PAR PARTENAIRES

Toutes Banques Tous budgets



Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST	980	901	818	732	645	553	457	358	257	201	143	84	22		
CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	1 137	943	748	564	448	367	281	191	97						
CREDIT MUTUEL	694	645	602	559	514	468	423	377	330	283	235	186	137	87	37



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

VAUGNERAY

Analyse au 01/01/2019

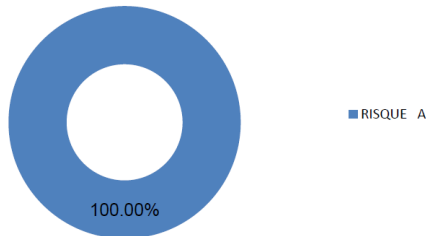
REPARTITION DU CRD PAR TYPE DE RISQUE
Toutes Banques Tous budgets



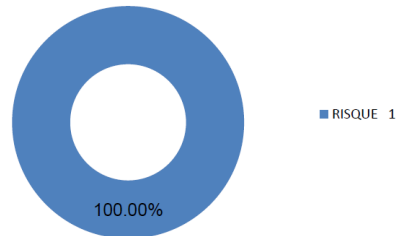
RISQUE A	2 811 K_E
----------	-----------

RISQUE 1	2 811 K_E
----------	-----------

Répartition du CRD par type de risque "Structure"



Répartition du CRD par type de risque "Indice"



Budget PLH

Le budget PLH permet d'identifier le coût de gestion de logements sociaux.

On peut constater la stabilité des dépenses (entretien courant) et des recettes (loyers et charges) de fonctionnement.

Libellé	2016		2017		2018	
	BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé
011 Charges courantes	28 000	20 743	25 000	22 331	25 000	24 563
Dépenses réelles de fonctionnement	28 000	20 743	25 000	22 331	25 000	24 563

Libellé	2016		2017		2018	
	BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé
75 Autres produits de gestion courante	198 095	188 918	210 000	197 084	200 000	208 270
Recettes réelles de fonctionnement	198 095	188 918	210 000	197 084	200 000	208 270

Les dépenses d'investissement varient en fonction de l'acquisition par la commune de foncier lui permettant de mener des opérations d'aménagement.

Pour l'exercice 2019, de nouveaux projets d'acquisition foncière sont à venir :

- la réalisation d'une opération d'aménagement suite à la préemption les parcelles AB 78, AB 252 et AB 256 d'une surface totale de 2 816 m² et comportant une maison d'habitation de 247 m² sur deux niveaux pour un montant estimé de 730 000 € (frais notaires inclus).



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

- L'acquisition en cours d'une propriété, cadastrée AB 214 et AB 216 d'une surface foncière de 390 m² comportant un logement de 72 m² sur deux niveaux et de dépendances pour un montant de 250 000 € (frais de notaire compris).

Ces projets seront financés par le recours à l'emprunt.

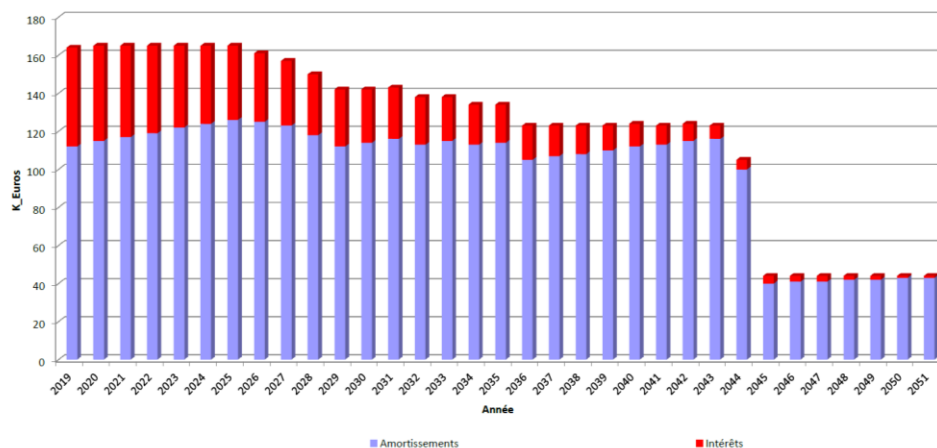
L'équilibre financier de ces opérations sera à affiner en fonction du projet d'aménagement.

Budget PLH – évolution de la dette

VAUGNERAY PLH

Analyse au 01/01/2019

REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS-
Toutes Banques Tous budgets



Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Amortissements	112	115	117	119	122	124	126	125	123	118	112	114	116	113	115	113	114	105	107
Intérêts	52	50	48	46	43	41	39	36	34	32	30	28	27	25	23	21	20	18	16

Annuités	164	165	165	165	165	165	165	161	157	150	142	142	143	138	138	134	134	123	123
----------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

VAUGNERAY PLH

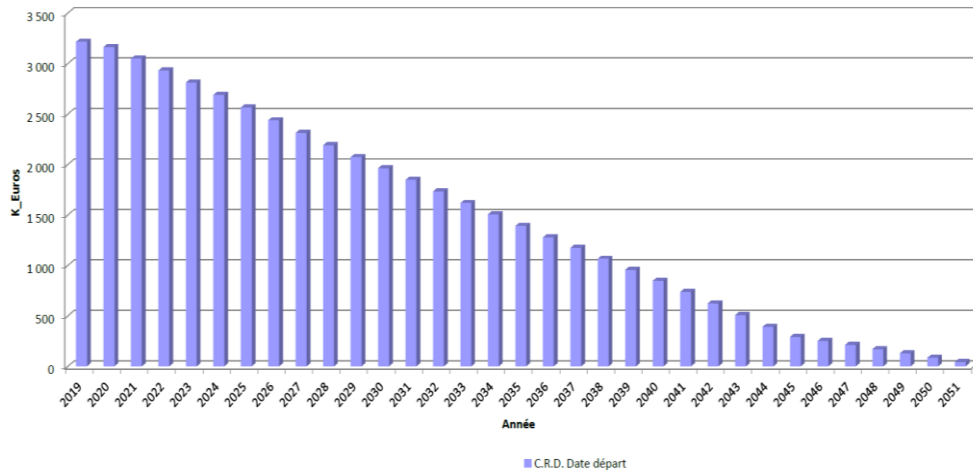
Analyse au 01/01/2019



EXTINCTION DE LA DETTE

Toutes Banques Tous budgets

C.R.D. Date départ



Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
C.R.D. Date départ	3 216	3 164	3 050	2 932	2 812	2 690	2 565	2 438	2 315	2 191	2 074	1 963	1 849	1 734	1 619	1 506	1 392	1 278	1 174

VAUGNERAY PLH

Analyse au 01/01/2019

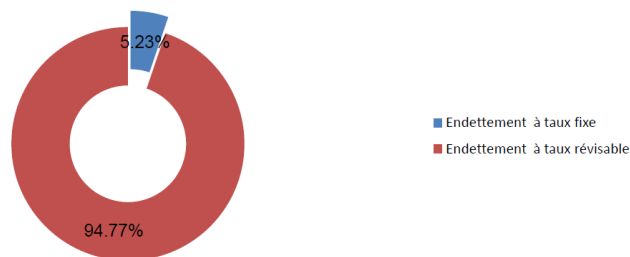


RÉPARTITION DE L'ENDETTEMENT

Toutes Banques Tous budgets

Endettement à taux fixe	168 K_Euros
Endettement à taux révisable	3 047 K_Euros

% du C.R.D. en fonction de la nature des taux





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30

VAUGNERAY PLH
Analyse au 01/01/2019

RÉPARTITION DE L'ENDETTEMENT A TAUX VARIABLE ET RÉVISABLE



Livret A 3 047 K_Euros

% du C.R.D. en fonction de la nature des taux VARIABLES



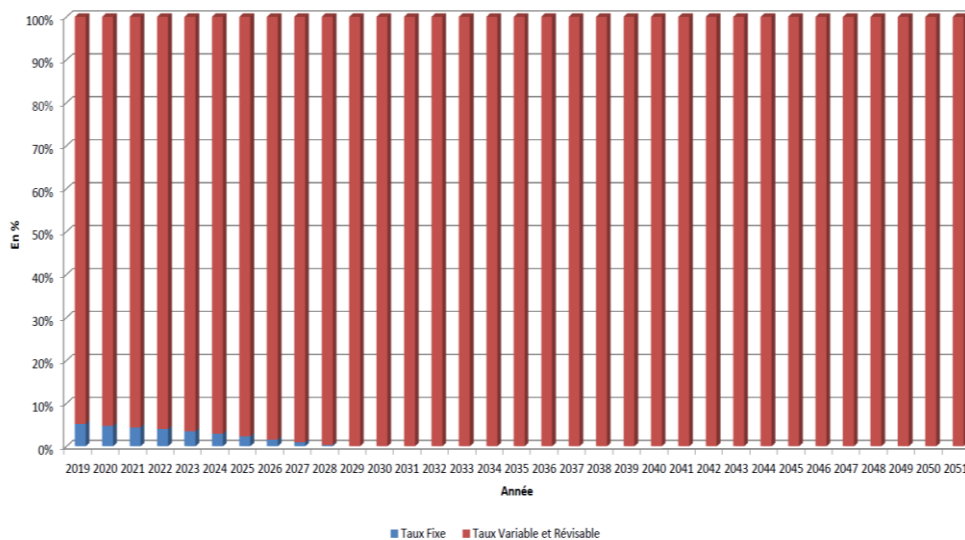
VAUGNERAY PLH

Analyse au 01/01/2019

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION TAUX FIXE / TAUX OPTIONNEL



Toutes Banques Tous budgets



Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Taux Fixe	168	152	135	117	94	79	59	38	21	7									
Taux Variable et Révisable	3 048	3 012	2 915	2 815	2 713	2 611	2 506	2 400	2 294	2 184	2 074	1 963	1 849	1 734	1 619	1 506	1 392	1 278	1 174

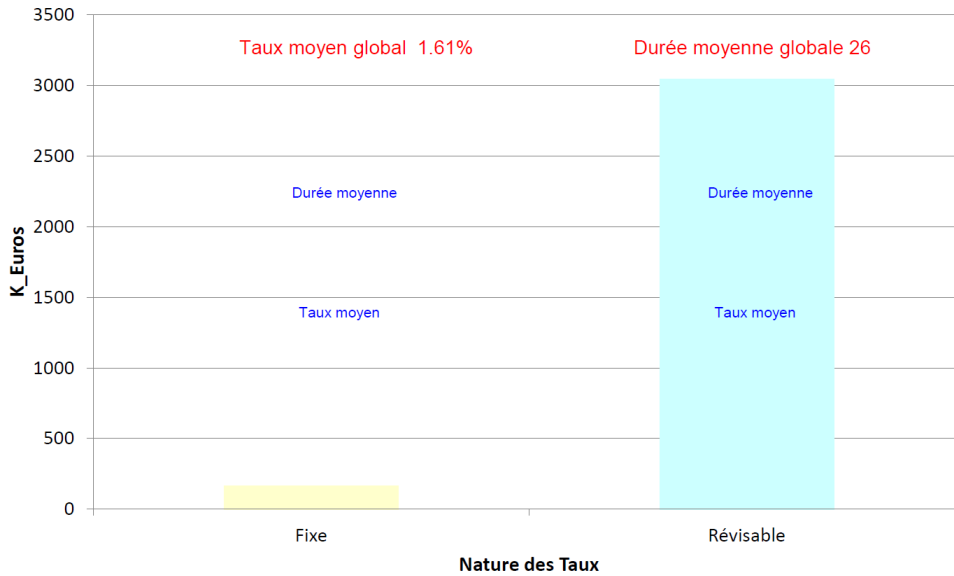


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30

VAUGNERAY PLH



Analyse au 01/01/2019 **TAUX MOYEN ET DURÉE MOYENNE SELON LE TYPE D'ENCOURS**
Toutes Banques Tous budgets



VAUGNERAY PLH



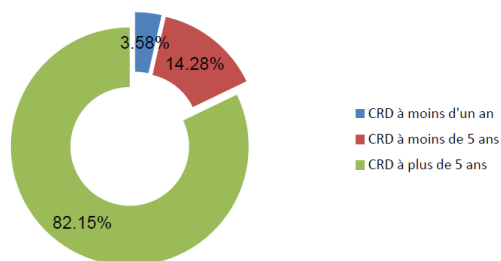
Analyse au 01/01/2019

STRUCTURE DU CAPITAL REMBOURSABLE

Toutes Banques Tous budgets

CRD à moins d'un an	115 K_Euros
CRD à moins de 5 ans	459 K_Euros
CRD à plus de 5 ans	2 641 K_Euros

% du capital remboursable par période





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30

VAUGNERAY PLH

Analyse au 01/01/2019

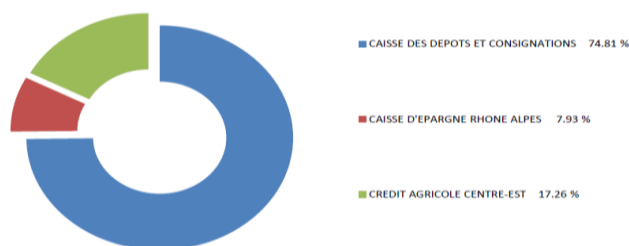
RÉPARTITION DE L'ENCOURS PAR BANQUE

Toutes Banques Tous budgets



CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7	2 406 K_Euros
CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	7.93 %	255 K_Euros
CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST	17.26 %	555 K_Euros

% de l'encours dans chacune des banques

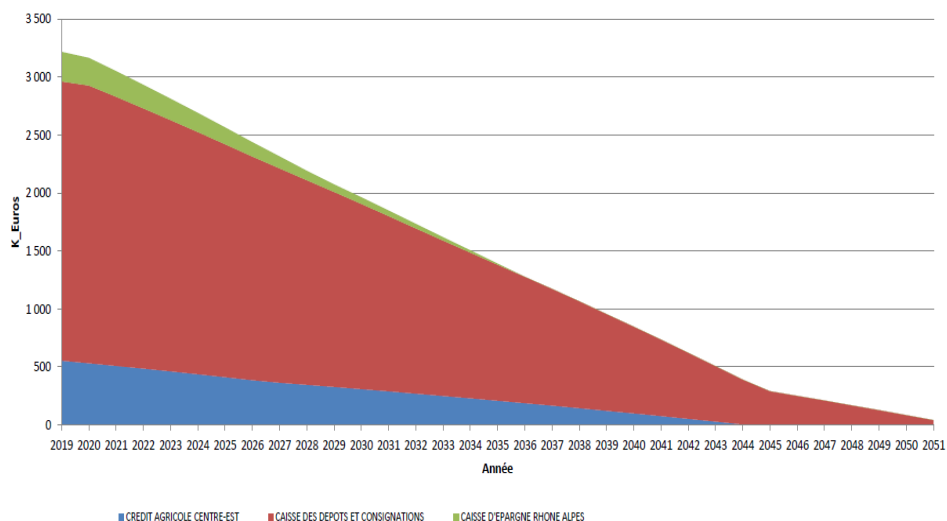


VAUGNERAY PLH

Analyse au 01/01/2019

EXTINCTION DE LA DETTE PAR PARTENAIRES

Toutes Banques Tous budgets



Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST	555	533	510	487	463	438	413	387	365	347	329	310	291	271	251	231	210	189	168
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 406	2 393	2 319	2 242	2 165	2 087	2 007	1 927	1 847	1 763	1 680	1 596	1 510	1 424	1 339	1 255	1 172	1 089	1 006
CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	255	238	221	203	184	166	148	124	103	81	65	57	48	39	29	20	10		



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

Sur l'évolution des recettes de fonctionnement, Monsieur Gérard DUPLAT, adjoint aux Travaux, bâtiments et projets fait remarquer que les recettes fiscales devraient augmenter puisque le nombre d'habitants croît.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une prospective prudente liée notamment à l'absence de visibilité sur les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation.

Sur les dépenses d'investissement, Monsieur Daniel MALOSSE, adjoint aux finances rappelle que les deux derniers exercices ont été lourds en investissement. La prospective prévoit un rythme plus stable des investissements dans les années à venir, autour de 800 000 euros par an.

Monsieur Daniel MALOSSE détaille les projets d'investissement sur l'exercice 2019.

Sur l'opération 060 – éclairage public, Monsieur le Maire explique que des investissements plus importants sont nécessaires pour la remise aux normes des armoires et le changement des luminaires. Ces investissements s'inscrivent dans la réflexion menée par le groupe de travail sur l'éclairage public.

Madame Anne LANSON-PEYRE DE FABREGUES Adjointe en communication en profite pour rappeler que la prochaine réunion du comité se tiendra le 11 mars 2019.

Madame Joëlle CHAMARIE demande si les études nécessaires à la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) sont prévues.

Monsieur le Maire confirme qu'il est proposé de prévoir la somme de 10 000 euros au 020 en opération non affectée pour la réalisation de ces études.

Madame Joëlle CHAMARIE ajoute que les études pourraient porter notamment sur la définition des règles de minimum de logements sociaux dans le PLU.

Madame Marie-Louise CROZIER demande si les travaux d'aménagement du parking du parc VIALATOUX sont prévus dans les projets d'investissement 2019.

Monsieur Henri COQUARD Adjoint à la Voirie confirme que le projet est inscrit dans le programme voirie.

Monsieur Gérard DUPLAT fait part de ses réserves sur le budget de la construction du bâtiment scolaire.

Madame Marie-Louise CROZIER s'interroge sur la réalisation des travaux dans la salle des associations.

Monsieur Gérard DUPLAT confirme la nécessité de réaliser ces travaux mais que le projet est compliqué.

Monsieur Safi BOUKACEM demande s'il s'agit d'un problème financier.

Monsieur le Maire explique que le problème est technique.

Monsieur Safi BOUKACEM souhaite savoir si le Département envisage de réduire son enveloppe financière destinée aux appels à projets.

Monsieur le Maire répond par la négative. Le DOB présenté au Département prévoit le maintien du partenariat territorial.

Monsieur Gerbert RAMBAUD fait remarquer que ces investissements sont réalisés sans augmenter les impôts.

Monsieur le Maire salue effectivement la pertinence de cette remarque.

Sur la dette, Monsieur Daniel MALOSSE présente le taux d'endettement de la commune pour le budget principal et le budget annexe.

Monsieur Gerbert RAMBAUD demande si le taux moyen est de 3,5 %

Monsieur Daniel MALOSSE confirme et précise que ce taux moyen varie en fonction de la durée ou bien de la pénalité en cas de remboursement anticipé.

Monsieur Gerbert RAMBAUD s'interroge sur la possibilité d'obtenir une remise sur cette pénalité.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

Monsieur Daniel MALOSSE rappelle que la commune a déjà essayé en vain.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la commission finances, il y avait eu un écart entre le grand livre et le projet de compte administratif. Le dysfonctionnement technique ayant été réglé, le constat est rassurant puisque l'excédent de fonctionnement est au final plus important.

Monsieur Raymond MAZURAT, Maire-délégué se réjouit de constater que la dotation globale de fonctionnement n'a pas baissé.

Dans le cadre de cette réflexion budgétaire et des contraintes pesant sur la commune, Monsieur le Maire attire l'attention du conseil municipal sur la dégradation du service public postal.

En effet, il rappelle les récentes perturbations de la Poste et la rencontre concomitante avec des responsables de la Poste suggérant à la commune la reprise de l'activité. Il explique que la réflexion sur la création d'une agence postale communale pourrait s'accompagner d'un projet sur l'inclusion numérique offrant une aide aux administrés à la dématérialisation des services publics.

Il poursuit sur un autre projet avec la création d'un « coworking allégé » ou espace de travail partagé permettant aux entrepreneurs de louer à l'heure/à la semaine/ au mois les salles. Il s'agit là de dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de maintenir les recettes importantes liées aux locations commerciales.

Monsieur Safi BOUKACEM regrette le discours officiel demandant aux communes de faire des économies tout en leur demandant de reprendre le service postal comme à Messimy, Thurins ou Yzeron.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'une dépense nouvelle.

Madame Joëlle CHAMARIE ajoute qu'il ne faut pas oublier la perte des loyers des locaux communaux mis à disposition de la Poste.

Monsieur Oliver BEAU demande si dans le cadre d'une agence postale communale, l'activité serait assurée par du personnel communal alors même qu'il s'agit d'un métier particulier.

Monsieur le Maire confirme que le personnel serait communal mais que les missions dans le cadre d'une agence postale communale sont limitées.

Monsieur Oliver BEAU constate avec étonnement que les agents puissent manipuler de l'argent.

Madame Marie-Louise CROZIER invite à ne pas anticiper une reprise d'activité avant même que la Poste ne le propose.

Monsieur le Maire regrette de l'informer que la Poste a déjà proposé à la commune la création d'une agence postale communale.

Pour Madame Marie-Louise CROZIER, l'Etat se désengage à nouveau au détriment des communes.

Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur l'exercice 2019 au vu du rapport d'orientations budgétaires.

Délibération n° 2019 02 18 n° 02 : Subvention au titre des amendes de police relatives à la circulation routière – Engagement à réaliser les travaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 16 avril 2018 concernant l'utilisation des recettes supplémentaires procurées par le produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Le dossier présenté consiste en la réalisation d'installation d'équipement de valideurs pour permettre la vérification des abonnements et le décompte des trajets chargés sur les cartes OURA des voyageurs utilisant le Transport Communal de Vaugneray, soit trois véhicules.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

Dans sa séance du 5 octobre 2018, la commission permanente du Conseil Départemental a accordé une subvention de 2 886 €. A ce titre, il est demandé à la commune de Vaugneray par délibération de s'engager à la réalisation des travaux.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour ; 4 Abstentions (unanimité des suffrages exprimés) s'engage à réaliser des travaux d'équipement de valideurs carte OURA sur trois véhicules ; accepte la subvention de 2 886 € accordée au titre de la répartition 2018 du produit 2017 des amendes de police, pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.

**Délibération n° 2019 02 18 n° 03 : Marché à procédure adaptée 2017/T/06
Réhabilitation salle des fêtes -Avenants au marché de travaux.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu les projets d'avenants,
Vu l'avis favorable de la commission des marchés publics,

Par délibération du 12 février 2018, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux en vue de la réhabilitation de la salle de fêtes.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, il est proposé la conclusion des avenants suivants :

LOT	LIBELLE	TITULAIRE	MONTANT INITIAL	AVENANT N°1	NOUVEAU MONTANT	VARIATION
1	DEMOLITION - DESAMIANTAGE	QUALIT R	54 289,60 €		54 289,60 €	
2	TERRASSEMENT VRD ABORD	EIFPAGE	54 492,42 €	en cours de chiffrage	54 492,42 €	
3	FONDACTIONS SPECIALES	PYRAMID	38 891,50 €		38 891,50 €	
4	MACONNERIE	GIRAUD	189 500,00 €	0,00 €	189 500,00 €	0,00%
5	CHARPENTE	VAGANAY	138 999,95 €		138 999,95 €	
6	PEINTURE DE FACADES	BATI	68 000,00 €	-398,91 €	67 601,09 €	-0,59%
7	ETANCHEITE	SOLOSEC	15 750,00 €	en cours de chiffrage	15 750,00 €	
8	MENUISERIES EXTERIEURES	PONCHON	87 877,20 €	1 523,60 €	89 400,80 €	1,73%
9	SERRURERIE	CSL	21 644,10 €	4 128,24 €	25 772,34 €	19,07%
10	MENUISERIE S INTERIEURES	PONCHON	80 544,24 €	9 989,13 €	90 533,37 €	12,40%
11	PLATRIERIE PEINTURE ISOLATION	LARDY	159 330,07 €	-15 221,21 €	144 108,86 €	-9,55%
12	CARRELAGE FAIENCE CHAPE	FONTAINE	59 754,32 €	1 418,73 €	61 173,05 €	2,37%
13	PLATEFORME ELEVATRICE	AEA	13 500,00 €		13 500,00 €	
14	AGENCEMENT SCENE	TEVILOG	20 695,35 €		20 695,35 €	
15	PLOMBERIE SANITAIRE	AGS ENERGIE	35 984,91 €	606,44 €	36 591,35 €	1,69%
16	CHAUFFAGE	AGS ENERGIE	111 501,44 €	8 280,26 €	119 781,70 €	7,43%
17	ELECTRICITE	ugis	104 679,06 €	en cours de chiffrage	104 679,06 €	
TOTAL DES AVENANTS SANS DEVIS MANQUANTS			1 255 434,16 €	10 326,28 €	1 265 760,44 €	+0,82%



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30

Monsieur Gérard DUPLAT se félicite de la bonne gestion du chantier et annonce que trois avenants restent à signer.

Le Conseil municipal, **par 25 voix pour 5 Abstentions (unanimité des suffrages exprimés)** **approuve** les avenants aux marchés de travaux conformément au tableau récapitulatif précédemment mentionné. ; **autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux avec les entreprises titulaires ; **dit que** les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération seront prélevés à l'opération 0056 du budget principal.

Délibération n° 2019 02 18 n° 04 : Participation au réseau d'aide intercommunal en matière scolaire – Année scolaire 2018-2019.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune, participe aux frais de fonctionnement et d'équipement du Réseau d'Aides Spécialisées couvrant également les communes de Brindas, Chaponost, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Sainte-Consrce, Thurins et Yzeron. Le RASED a pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté par l'intermédiaire de psychologues et de psychomotriciens.

Pour l'année scolaire 2018-2019, le budget intercommunal fait apparaître les besoins suivants :

Fonctionnement : 1 200 € HT

Investissement : 1 330 € HT (acquisition d'une mallette uniquement pour les tests maternelles)

La participation financière de chaque commune est établie selon le nombre d'enfants scolarisés.

Pour la commune de Vaugneray, la participation au titre de l'année scolaire 2018-2019 est de 341,15 €.

(pour mémoire 383,36 € en 2017-2018).

COMMUNES	Nombre d'élèves en maternelle	Nombre d'élève en élémentaire	TOTAL	Nombre d'élèves %	Participation Fonctionnement 2018/2019	Nombre D'élèves en maternelles %	Participation Investissement 2018/2019	TOTAL par Commune
BRINDAS	254	447	701	22,06%	264,78 €	21,43%	285,08 €	549,86 €
GREZIEU LA VARENNE	203	318	521	16,40%	196,79 €	17,13%	227,84 €	424,63 €
MESSIMY	91	172	263	8,28%	99,34 €	7,68%	102,14 €	201,47 €
STE CONSORCE	80	139	219	6,89%	82,72 €	6,75%	89,79 €	172,51 €
POLLIONNAY	93	135	228	7,18%	86,12 €	7,85%	104,38 €	190,50 €



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

VAUGNERAY	168	236	404	12,72%	152,60 €	14,18%	188,56 €	341,15 €
CHAPONOST	296	545	841	26,47%	317,66 €	24,98%	332,22 €	649,88 €
TOTAL	1 185	1 992	3 177	100,00%	1 200,00 €	100,00%	1 330,00 €	2 530,00 €

Madame Béatrice DUMORTIER, adjointe aux affaires scolaires présente le fonctionnement du RASED.

Madame Joëlle CHAMARIE s'étonne qu'il n'y ait pas les communes d'YZERON et THURINS.

Madame Béatrice DUMORTIER confirme que ces communes ne font pas partie du réseau.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'éducation,
Vu le projet de convention,

*Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) décide de participer aux frais de fonctionnement du réseau d'aide intercommunal en matière scolaire (RASED Brindas), animé par la commune de Brindas, et selon la répartition fixée par l'Inspecteur de l'Education Nationale, comme exposé ci-dessus ; Cette participation d'un montant de 341,15 € sera imputée à l'article 6042 du budget principal 2019; **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention qui doit intervenir avec la commune de Brindas, mandataire commun pour ce qui concerne le réseau d'aide.*

Délibération n° 2019 02 18 n° 05 : Convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État - avenants en vue de la dématérialisation des documents budgétaires et des marchés publics et contrats de concession.

Par convention en date du 17 novembre 2008, confirmée lors de la création de la commune nouvelle, la commune de Vaugneray a adhéré au programme ACTES permettant la transmission par voie dématérialisée des actes administratifs soumis au contrôle de légalité.

La commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission d'autres actes soumis au contrôle de légalité :

- les actes budgétaires ;
- les marchés publics ;
- les concessions.

Il est, de ce fait, nécessaire de signer deux avenants à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes avec la Préfecture du Rhône.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'Etat ;
Vu les projets d'avenants à la convention ;

Monsieur Safi BOUKACEM explique que cette transmission électronique permettra de faire des économies de temps et de papiers.

Le Conseil municipal, par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve les avenants à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes, autorise Monsieur le Maire à signer lesdits avenants à la convention, donne tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2019 02 18 n° 06 : Avis du Conseil municipal sur la demande d'enregistrement présentée par la société COFIM au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la société COFIM est installée sur la zone artisanale des Deux Vallées depuis 1991 pour la fabrication de menuiserie intérieure en bois.

Cette entreprise constitue une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) depuis 2007 pour son activité de menuiserie basée alors essentiellement sur la fabrication d'huisseries bois sur mesure pour les bloc-portes techniques, et plus accessoirement, sur la fabrication de façades de gaines techniques.

Toutefois, la perte du principal client industriel en huisserie bois en 2008 et les prémices d'une crise du secteur du bâtiment conduisent la société COFIM à trouver un nouvel axe de développement pour rebondir dans un contexte économique difficile.

La société COFIM se spécialise alors dans la conception et la fabrication de menuiseries intérieures bois résistant au feu, notamment pour les trappes de visites, façades de gaines techniques et châssis vitrés. L'évolution et le développement des activités de travail sur bois obligent la société COFIM à passer du régime de déclaration à celui d'enregistrement en préfecture.

Le régime d'enregistrement des installations classées a été mis en place par décret du 13 avril 2010. Il s'agit d'un régime intermédiaire entre le régime de déclaration et le régime d'autorisation. Ce dernier est soumis à enquête publique et a arrêté préfectoral. Le régime d'enregistrement est une procédure moins complexe et moins longue, pour certaines installations classées présentant un risque maîtrisé.

Par un courrier en date du 17 janvier 2019, Monsieur le Préfet du Rhône nous a informé de la demande d'enregistrement, présentée par la société COFIM, en vue d'exploiter un atelier de travail du bois et de matériaux combustibles analogues, sur son site de Vaugneray.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30**

Cette demande d'enregistrement fait l'objet d'une consultation du public initiée par la préfecture pour une durée de quatre semaines entre le 11 février 2019 et le 11 mars 2019.

Les documents sont tenus à la disposition du public en Mairie de Vaugneray aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations peuvent être également adressées à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP – service protection de l'environnement – 69422 LYON cedex 03 ou ddpp-environnement-enquetes@rhone.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La société COFIM ayant son siège sur la commune de Vaugneray, le Conseil municipal est invité à formuler un avis sur cette demande d'enregistrement conformément à l'article L.572-7-3 du code de l'environnement.

Monsieur le Maire explique que jusque-là, la législation des installations classées prévoyait deux procédures : la déclaration et l'autorisation. Une nouvelle procédure intermédiaire a été créée, l'enregistrement. L'entreprise COFIM est soumise à cette nouvelle procédure et souhaite ainsi revoir ses procédures.

Monsieur Gerbert RAMBAUD demande le nombre de salariés.

Une trentaine, selon Monsieur le Maire. L'entreprise a été reprise récemment par un jeune qui souhaite remettre aux normes l'entreprise tant administrativement que techniquement.

Madame Joëlle CHAMARIE souhaite avoir des précisions sur la procédure d'enquête publique : Une annonce a-t-elle publiée dans un journal d'annonces légales ? Un registre a-t-il été ouvert en mairie ?

Monsieur le Maire explique que les réactions concernent surtout le bruit pour les voisins et qu'un travail est mené par l'entreprise pour réduire les nuisances.

Monsieur Oliver BEAU remarque que le nombre de dérogations est important.

Monsieur le Maire conclut en précisant que le dossier fait état de la présence de nombreux équipements existants permettant d'assurer la sécurité de l'exploitation.

*Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) émet un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la société COFIM relatif à son exploitation de l'atelier de travail du bois** **dît que** la présente délibération sera transmise aux services instructeurs de la DDPP – service protection de l'environnement.*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 février 2019 A 20 HEURES 30

Communication n° 2019 02 18 n° 01 : Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°	Date	Domaine	Objet	Bénéficiaire	Montant
5	30/01/19	25 Rue de Lyon	Bail pour un appartement dans l'immeuble communal		Loyer mensuel 417,41 euros
6	1/02/19	1 Place St Laurent	Bail pour un appartement dans l'immeuble communal		Loyer mensuel 655,59 euros

AUTRES INFORMATIONS :

Grand Débat à la salle des fêtes 20h30

Monsieur le Maire rappelle la tenue d'un débat à la salle des fêtes le jeudi 21 février 2019 à 20h30 à l'initiative du Député de la circonscription. Le comité de développement s'est proposé pour faire le relevé de décisions de la soirée.

Travaux d'assainissement - SIAHVY

Monsieur Safi BOUKACEM informe de l'organisation d'une réunion publique sur les travaux, chemin du facteur le jeudi 28 février 2019 à 18h30.

Monsieur Safi BOUKACEM conclut sur la bonne avancée des travaux à Planche BILLÉE.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h07.